



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le **VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023** (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 10 SEPTEMBRE 2023**, y compris les matchs arrêtés

→ Le **VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023** (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 17 SEPTEMBRE 2023**, y compris les matchs arrêtés

→ Le **VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023** (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 24 SEPTEMBRE 2023**, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.